

DECISION
du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux
portant nomination de deux juges et d'un juge suppléant
à la Cour de Justice Benelux

M (76) 33

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1, 2 et 3 du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 3 août 1976 :

- a) de la communication du décès, le 21 juin 1976, de Monsieur Mr. C.A. de Meijere, juge à la Cour de Justice Benelux,
- b) de la démission, avec effet au 1^{er} octobre 1976, de Monsieur Mr. G.J. Wiarda, juge à la Cour de Justice Benelux et Président de celle-ci.

Sur proposition des Ministres de la Justice de Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas,

A pris la décision suivante :

Article 1^{er}

Monsieur Mr. H.E. RAS, Vice-Président du « Hoge Raad der Nederlanden » est nommé juge à la Cour de Justice Benelux; cette nomination prend effet à la date de la signature de la présente décision.

Article 2

Sont nommés à partir du 1^{er} octobre 1976 :

- a) juge à la Cour de Justice Benelux Monsieur Mr. Ch. M.J.A. MOONS, Vice-Président du « Hoge Raad der Nederlanden », juge suppléant à ladite Cour;
- b) juge suppléant à la Cour de Justice Benelux Monsieur Mr. H. DRION, conseiller au « Hoge Raad der Nederlanden ».

FAIT à Bruxelles, le 14 septembre 1976.

Le Président du Comité de Ministres,

L.J. BRINKHORST